

## Eligible au C.P.F

### Durée :

Formation initiale pour **1 CACES®** dans les catégories (1A)-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation initiale pour **2 et/ou 3 CACES®** dans les catégories (1A)-1B-3-5 : 4 jours (28 heures).

Formation expérimentée pour **1 à 3 CACES®** dans les catégories (1A)-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation recyclage pour **1 à 3 CACES®** dans les catégories (1A)-1B-3-5 : 2 jours (14 heures).

### Méthode pédagogique

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

### Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur.

Matériels et infrastructures spécifiques conformément à la recommandation R.489.

***La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.***

## Formation et préparation au C.A.C.E.S® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté. Recommandation R.489

### Public concerné

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté.

Formation initiale : toute personne n'ayant jamais suivi de formation théorique et pratique à la conduite du chariot élévateur.

Formation expérimentée : toute personne titulaire d'un CACES® périmé mais expérimentée.

Formation recyclage : toute personne titulaire d'un CACES® en cours de validité (5 ans).

### Objectif

- Être capable de conduire en sécurité conformément à la recommandation R.489 de la CNAM les chariots de manutentions automoteurs à conducteur porté de la catégorie considérée (au choix):

**Catégorie 1A** : Transpalette à conducteur porté – Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée  $\leq$  1.20m)

**Catégorie 1B** : Gerbeur à conducteur porté (hauteur de levée  $>$ 1.20m)

**Catégorie 3** : Chariot élévateur frontal en porte-à faux (capacité nominale  $\leq$  6 tonnes)

**Catégorie 5** : Chariot élévateur à mât rétractable

- Se préparer au test CACES®

### Pré-requis

Avoir 18 ans révolus.

Être médicalement apte à la conduite de l'engin.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Être **obligatoirement** muni des équipements de protection individuelle inhérents à la conduite d'un chariot élévateur.

**Formation et préparation au C.A.C.E.S®  
Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des  
Chariots de manutention automoteurs  
à conducteur porté.  
Recommandation R.489**



**Catégorie 1A** (hauteur de levée  $\leq$  1.20m)



**Catégorie 1B** (hauteur de levée  $>$  1.20m)



**Catégorie 3**



**Catégorie 5**

**Attestation de formation  
délivrée en fin de formation.**

**C.A.C.E.S® délivré en cas de  
réussite à l'évaluation des  
connaissances et savoir-faire  
(envoi à part).**

**Formation théorique**

**Ouverture de la session de formation**

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.  
Présentation des stagiaires.  
Présentation de la formation et des objectifs.

- A - Généralités** : rôle et responsabilités du constructeur/ de l'employeur/ du conducteur – Le dispositif CACES® - Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés.
- B - Technologies** des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- C - Principaux types de chariots** de manutention – Les catégories CACES®.
- E - Stabilité** des chariots de manutention.
- F - Risques** liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- G - Exploitation** des chariots de manutention à conducteur porté.
- H - Vérifications d'usage** des chariots de manutention à conducteur porté.

**Formation pratique**

- A** – Prise de poste et vérification.  
**B** – Conduite et manœuvres  
**C** – Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

**Evaluation des connaissances et savoir-faire**

Le test CACES® est élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en annexe 2 de la recommandation R.489.  
Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- **et** d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Le test théorique est identique pour toutes les catégories de CACES® R.489.  
Il comprend 100 questions à 1 point.